**12\_Doc. des crimes et preuves médico-légales**

Les podcasts de l'UA.

La session “Documentation des crimes et preuves médico légales“ a permis à deux intervenants de présenter les innovations numériques documentation et collecte de preuves. Elsa Supiot, professeure de droit privé à l'Université d'Angers, assure la présidence de session.

D'une part, Céline Bardet, juriste et directrice de l'ONG We are not Weapons of War, présente le système Back up et l'apport pour les victimes et la justice.

D'autre part, Georges Kuzma, policier et membre de l'ONG Physicians for Human Rights. Présente notamment l'application MediCapt permettant de documenter les preuves médicolégales de violences sexuelles.

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous et je trouve que c'est une session intéressante, notamment au regard des échanges qu’il y a eu ce matin en session plénière et qui était aussi très tournée sur comment faire avancer la justice. Comment on travaille sur le fait qu'il y ait moins d'impunité. Donc effectivement, je suis la fondatrice de We Are Not Weapons of War, qui est une organisation qui a été créée il y a dix ans sur la question spécifique des violences sexuelles liées aux conflits.

Et moi même, je travaille depuis 25 ans sur les questions plus larges de crimes internationaux et donc je ne sais pas comment je fais. Après je fais … Voilà, donc ça, voilà je vais mettre comme ça parce que comme je ne vois rien, ça m'énerve. Donc nous on travaille, on a beaucoup travaillé à mettre en avant la question des violences sexuelles liées aux conflits dont on n’en parlait pas énormément, en France, il y a dix ans. On en parle beaucoup plus aujourd'hui au niveau mondial. Mais les pays anglo saxons, je trouve, étaient beaucoup plus avancés sur ces questions-là. C'est la raison pour laquelle j'ai créé cette ONG, que je l'ai basée à Paris. Et comme je travaille beaucoup, beaucoup sur le terrain, dans plein de contextes différents, je me suis posé la question très rapidement de me dire comment on peut développer des outils et utiliser aussi la technologie, où à la base, je ne connais pas grand-chose à la technologie, pour créer des moyens qui soient efficaces, concrets et qui puissent répondre aussi aux besoins des victimes et à leur protection et à la réalité de leur contexte. Donc je ne sais pas, je pense que ça doit s'avancer. Voilà, alors juste, voilà, vite fait pour vous dire donc, nous, on se consacre à ça, à l'utilisation d'innovations technologique.

On travaille sur les questions de plaidoyer avec beaucoup de partenaires dont Denis Mukwege, tous les gens qui sont engagés sur ces questions-là, le bureau de Pramila Patten aux Nations unies. Et on essaie de travailler à renforcer la capacité des acteurs au niveau local. Donc, en fait, nous, on est basés à Paris et on travaille avec des partenaires locaux dans les contextes, on travaille sur les contextes de conflit et de crise. Ça veut dire qu'on travaille aussi sur la question des violences sexuelles qui sont systématisées, par exemple sur les routes migratoires. Et on travaille spécifiquement depuis quelques années sur la question de la relation des violences sexuelles commis par les groupes terroristes. Voilà.

Et sur la lutte contre l'impunité. Donc on a réfléchi, et en fait, comme je vois … Oui, et on voulait vous dire que cette année, c'est notre organisation qui a été choisie par la France pour la représenter à la siège aux (3 min57) Nations Unies où la France a voulu prendre le lead sur la question des violences sexuelles dans les conflits et dans un contexte qui, cette année, est très particulier comme vous le savez, parce qu'il y a eu les événements du 7 octobre 2023 pendant lesquels il y a eu des crimes sexuels, il y a eu un débat très compliqué sur la question du conflit israélo Gaza. Donc c'était important pour nous de rappeler une victime, une voix, la même partout, et que chaque victime, partout doit être entendue de la même manière. Donc c'était quelque chose qui était important cette année aux Nations Unies, qui a été beaucoup portée par la France.

Donc, pour parler de Back up. Donc, on a créé un site web mobile sécurisé. Pourquoi on dit site web ? C'est parce que ouais, c'est hyper pénible en fait. Je suis désolée mais, voilà, ouais c’est ce que je me dis parce que vraiment je pars loin. Moi je trouve ça un peu pénible et pour toi et pour moi. Oui, merci. Donc Back up ce n’est pas une application en fait et ce n’est pas une application pourquoi ? Parce que c'est un outil qu'on a développé avec, en partenariat, avec des survivants, avec des partenaires locaux et qu'on s'est aperçu très rapidement, notamment parce qu'on a très beaucoup travaillé sur la Libye, qu'il y avait des enjeux de sécurité énormes et ils nous ont tous dit qu’il fallait, enfin voilà, pour une application, ça veut dire la télécharger, ça veut dire qu'elle reste sur votre téléphone, ça veut dire qu'il y a des traces, etc. Donc c'est un outil digital Back up en fait, qui a deux fonctions principales. Elle permet aux victimes de se signaler. Donc déjà de commencer par dire je suis là, j'existe et je m'appelle Solange et il m'est arrivé ça. D'envoyer des éléments d'information, sous toute forme de vidéos, enregistrements vocaux, des certificats médicaux. Tout dépend les contextes dans lesquels on se trouve, avec des victimes qui ont vécut des violences plusieurs mois avant, des années avant, ou qui sont en train de vivre ces violences ou qui viennent de les vivre. Et ça a pour objet, non de récupérer ces éléments et de les héberger de manière sécurisée. Donc on est une sorte de boîte de save box pour ces victimes et donc on garde leurs éléments et ça nous permet de coordonner puisqu'on travaille en partenariat à chaque fois, dans chaque zone où on déploie Back up des partenaires locaux. Et donc on va coordonner les services. Pourquoi ? Parce que Back up, en fait, au delà d'un outil digital, c'est aussi tout un travail de réflexion autour de comment les choses fonctionnent. Et comme on a fait ce matin, Il y a beaucoup, beaucoup de constats qui sont très intéressants. En fait, à un moment, au delà des constats qu'on répète tous au fur et à mesure des années, très honnêtement, on entend les mêmes c'est qu'est-ce qu'on peut faire en fait et qu'est-ce qu'on peut faire, pas non plus dans le côté utopie, se dire des choses quasiment impossibles, qu'est-ce qu'on peut faire et ensuite de redescendre ? Qu'est-ce qui est faisable en fait ? Et nous, ça a été un peu cette approche qu'on a voulu avoir. Et de l'autre côté, on a ce back office, ce qu'on appelle nous, le back office, qui est l'endroit qui reçoit tous les éléments de manière sécurisée sur lesquels on va travailler.

Juste, vite fait, pourquoi on a voulu créer Back up. Voilà, c'est ça que je voulais dire, c'est qu'en fait on a voulu renverser un peu le système parce que toutes les victimes, moi que je rencontre dans le monde entier, dans des zones totalement différentes, elles ont toutes plus ou moins les mêmes problématiques. Elles ne peuvent pas aller auprès des services pour différentes raisons, elles ne veulent pas y aller. Donc je me suis dit en fait, au lieu d'essayer de trouver, de se dire oui, mais on pourrait faire ça comme elle pourra y aller. Non, en fait, on va faire l'inverse, c'est-à-dire qu'on va faire venir les services auprès d'elles, on va créer des contextes qui leur permettent de venir. En Libye, on parlait aux femmes libyennes dans les hammams par exemple. Il y a un manque de coordination des professionnels qui n'arrivent pas à se coordonner. Donc l'idée de Back up, ça permet à des professionnels de mieux se coordonner et nous d'être une sorte de suivi où on sait que si quelqu'un a été pris en charge par telle organisation, etc. Il y a un manque de centralisation, on le sait. Et aujourd'hui il n'y a pas de base de données fiable à la fois sur l'ampleur du phénomène dans le monde et sur le nombre de victimes. Ça, c'est un projet qu'on porte depuis des années et qu'on va être en phase de lancer bientôt. Parce qu'aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a aucune étude mondiale sur les violences sexuelles liées aux conflits et aux crises. C'est-à-dire que vous allez dire plein de choses avec des chiffres dans tous les sens, très peu sont fiables. Qu'est ce que c'est l'ampleur de ce phénomène aujourd'hui dans le monde, phénomène dont on parle tant aujourd'hui, peut-être même trop d'ailleurs, de mon point de vue. Parce que quand on parle trop, on parle mal souvent des choses. Et quel est son mode opératoire ? Pourquoi ça arrive ? Et que ça amène aussi à travailler sur les questions de prévention. Donc Back up, il vise un peu à répondre à tout ça.

Et ce qui nous a emmené ensuite ensuite, c'était le fait aussi de donner une voix aux victimes. Et quand on a discuté tous les trois d'ailleurs, en préparant parce que souvent on parle de Back up comme un outil qui aide à la collecte des éléments qui vont servir dans les procédures judiciaires ou en tout cas dans la documentation, ce qui est bien sûr vrai. Mais nous, pour nous, Back up, c'est aussi donner une voix aux victimes. Et quand on a fait les premières phases sur le terrain, ce qu'on a appelé des phases preuve de concept, en fait, il y a plein de survivantes qui ont commencé à nous dire “Mais moi, raconter mon histoire et savoir qu'elle existe là déjà, pour moi, ça suffit“. Et ça a été beaucoup dit, je pense, pendant ces trois jours, les survivantes de violences sexuelles et les survivants violences sexuelles, ce ne sont pas les victimes d'ailleurs, en général, ce ne sont pas un groupe homogène. On a des contextes différents pour les gens, allez avoir, faire justice ou avoir justice, ça peut vouloir dire mille et une choses. Nous, on a plein de survivantes qui ne veulent pas aller en justice par exemple, et qui vont décider deux ans après, etc. Donc qu'on leur donne cette possibilité. Donc ça, c'est ce qu'on fait.

Comment fonctionne Back up, ça, vous pouvez aujourd'hui, Back up, il est accessible sur notre site, donc si vous scannez le QR Code, vous pouvez accéder directement à Back up ou le voir sur notre site. Et on a une méthodologie qui est très graduelle de la mise en fonction. Alors en gros, ça ressemble à ça. Aujourd'hui, il existe en ukrainien, russe, anglais, français, en espagnol et en arabe. Je pense que cette slide elle date un peu, mais on a aujourd'hui ces six langues et je pense qu'il y aura plein de questions. Mais, tu me fais comme ça quand j'ai deux minutes. Je pense qu'il y a plein de questions et je préfère laisser les questions parce que je trouve que c'est beaucoup plus intéressant. À chaque fois, quand on va dans une zone, on traduit dans les langues vernaculaires, les langues locales, etc. Je vous le précise, c'est très compliqué à expliquer Back up donc je vous le fais très rapidement, mais là vous voyez à quoi ça ressemble.

Et en fait, soit vous êtes une victime et vous pouvez accéder à Back up, soit il y a une autre fonctionnalité aussi vous êtes un tiers, c'est-à-dire vous êtes quelqu'un qui est soit un lanceur d'alerte, soit vous êtes témoin, soit vous avez des informations et vous pouvez aussi rentrer ces éléments sur Back up. Donc ça ressemble à ça, vous pouvez montrer vos blessures, etc. Ensuite, vous envoyez votre témoignage et tout est sécurisé sur le back office sur lequel nous on travaille. Les analyses travaillent. Et en fait à Paris, c'est essentiellement ce qu'on fait souvent aussi en partenariat, c’est-à-dire qu'on va ouvrir la base de données à des partenaires locaux qui vont parfois travailler aussi sur les questions judiciaires ou de documentation dans les pays dans lesquels on travaille.

Donc, voilà, et on a des méthodologies. Je sais qu'il y aura des questions là-dessus, donc je vais passer très vite, mais je pense que j'ai plus beaucoup de temps. Mais à chaque fois, on a une méthode, c'est-à-dire que nous, notre idée, ça n'a pas du tout été de dire “Ah, on va faire un outil, on a une idée géniale et c'est la start up nation, ça va être trop bien, on va faire un outil, on va être trop tech“ C'était pas du tout ça l'idée, l'outil, c'est simplement un medium qui est quasiment, si je faisais un dessin, il fait ça et en fait c'est toute la, comment dire, l'approche qu'on a que nous permet cet outil qui est importante et pas l'outil en lui-même. Et quand je dis l'approche, je reviens aussi aux discussions qui a eu ce matin, c’est qu’en fait, il y a des choses, il y a des réalités, il y a des principes de réalité où on voit qu'on a plein de pays où il n'y a pas de gouvernance, qu'on a même dans notre propre pays, en France, un système judiciaire qui fonctionne très mal, etc. Ça, c'est un principe de réalité sur lequel on peut parler, échanger, montrer comment ça marche mal, ça c'est sûr. Moi, pour moi, ça m'intéresse plus, c'est de dire ok, qu'est ce qu'on peut faire en fait ? Comment on peut innover aussi, comment on peut proposer des choses à l'intérieur de ce système défaillant pour innover, pour pouvoir répondre. Et donc là, Back up, c'est un petit peu ça aussi l'idée. Donc là, je ne sais pas si je peux vous montrer ça, Voilà, elle se met. C'est une vidéo assez rapide qui montre comment ça marche et après je finirais pour vous montrer, vous dire comment ça s'est passé.

Il a été développé en 2018, 2017, 2018, 2019. Il est développé en partenariat, en fait, c'est une société qui s'appelle Intech Lux au Luxembourg, qui développe cet outil, ce qui nous a permis, nous, de construire aussi le travail de notre ONG en partenariat avec le secteur privé et avec une entreprise tech. Et c'est aussi, comment dire, une approche de travail qui est extrêmement intéressante, qui sort un peu de ce qu'on peut voir habituellement. Ils sont restés nos partenaires, donc ce sont nos partenaires depuis très longtemps. Et là, vous voyez, la personne, elle peut répondre à plein de choses dans la langue locale, là vous le voyez en français.

Et en fait, on aide aussi au fur et à mesure. Ce questionnaire a été développé avec des survivants, avec des partenaires locaux et ce sont elles qui ont dit voilà les situations, voilà ce qu'on pourrait dire, voilà comment ça pourrait être écrit, sachant que, parce que je pense que ce sera une question, quand on traduit dans les langues vernaculaires, par exemple dans des langues locales, il y a des enjeux, pas uniquement de traduction, mais on travaille beaucoup aussi à comment on exprime quelque chose dans cette langue, parce qu'il y a des contextes culturels, communautaires qui font que vous exprimez pas la même question ou une question, vous la traduisez pas littéralement, ça peut vouloir ne rien dire dans un contexte étranger d'un autre pays. Donc on travaille beaucoup aussi avec des sociologues, des anthropologues avec encore une fois les partenaires locaux sur le terrain. Et le déploiement de Back up, il est fait … Je ne sais pas comment ça s'arrête la vidéo, ça s’arrête tout seul. En fait, il est ensuite déployé avec cette méthodologie, avec des gens qui sont issus de la communauté.

Qui sont ces personnes-là qui vont sensibiliser autour de Back up sur le terrain. Je crois qu'il faut que je le, voilà. Ouais, alors voilà, ça, je vous montre comment Back up à évaluer. Donc on a fait des phases de preuve de concept. Donc en Guinée-Conakry, en Libye, au Burundi, au Rwanda, on a été financé par le Luxembourg, l'AFD, etc.

Et on a pu soumettre une plainte en compétence universelle sur la base de la convention de la torture. S'agissant de la Libye en France. Sur la base de ce travail, on a ensuite fait, suite à ces preuves de concept avec le retour de toutes les survivants, tous les ateliers qu'on a faits sur place, on a fait une version finale qui a été mise en image, si je puis dire, par une survivante de viol syrienne qui a voulu faire le graphisme de Back up que vous pouvez voir sur notre site aujourd'hui il est opérationnel et donc aujourd'hui 2023, 2025, voire 2026, on va voir, on est dans ce qu'on appelle la phase pilote.

Donc on a une phase pilote développée au Nord-est du Nigéria, au Kasaï, en Ukraine on va commencer. Et on est en train de développer une fonctionnalité informative parce qu'en fait, c'est quelque chose à laquelle on n'avait pas pensé. Et au fur et à mesure notamment, c'est venu de survivantes ukrainiennes qui nous demandaient en fait, on n'a pas, nous, on aimerait avoir aussi une information sur comment je réagis quand il m'arrive quelque chose. Si je me retrouve dans une zone, notamment une zone occupée, on a eu du crime qu'ils ont posé cette question qui nous appelait. Elles étaient dans des zones occupées russes. Elles ne pouvaient pas avoir accès aux services sahariens. Elles disaient “Qu'est-ce que je dois faire ? Comment je réagis ? Est ce que je suis obligée de répondre à un enquêteur quand il vient me voir“ etc.

Donc on est en train de développer cette fonctionnalité informative et on travaille aujourd'hui en partenariat avec Bibliothèques sans frontières, Bibliothèques sans frontières, qui a créé quelque chose qui s'appelle la “Ideasbox“, qui est un container comme ça, qui part dans tous les pays du monde, qui s'ouvre et qui devient une librairie et une source d'information pour les gens. On développe ces Ideasbox pour les femmes et les survivantes de violences sexuelles et on intègre back up là dedans. Donc on travaille en partenariat avec eux. Là, vous pouvez voir nos premiers résultats de cette phase de preuve de concept et donc on a eu un très bon résultat de prise en main de l'outil qui, moi je vous avoue, m'a beaucoup surprise, moi, parce que j'avais très peur. Je me disais mais le truc il est peut-être pas du tout adapté, ça va pas du tout marcher. En fait, ça a marché beaucoup plus que ce que je pensais.

Et Back up, ça devient un outil aussi d'identification et de recensement notamment. On en parlait je crois hier ou avant hier pour les enfants nés du viol et qui permet aussi nous de suivre. Si ces enfants ont un état civil, n'ont pas d'état civil, quelles difficultés ils peuvent avoir et ce qui nous permet d'identifier les gaps quoi, les manques et de prendre action sur ces manques-là.

Voilà, à chaque fois, on travaille en partenariat avec des professionnels. Comme je vous le disais donc, là aussi, dans la phase de concept, on a eu beaucoup de retours des professionnels. On est en train de signer un partenariat mondial avec Médecins sans frontières, donc qui va être notre premier partenaire de référencement, je ne sais pas comment on dit, on va pouvoir référer les victimes dans les centres de santé de Médecins sans frontières qui eux, ont plus évidemment les capacités d'établir des certificats médicaux qui peuvent être rentrés directement dans Back up.

Quand nous étions au Kasaï, on a, c'était hyper émouvant parce qu'on a eu ces survivantes. Et puis à un moment, on a une femme qui a sorti un papier comme ça mais qui était complètement déchiré, un truc, on ne comprenait pas ce que c'était et c'était son certificat qui avait été établi par Médecins sans Frontières qui avait établi les viols qu'elle avait subis en 2019 pendant les exactions au Kasaï et qu'elle n'avait même pas, elle, pensé à scanner.

Et c'est pour ça que tout ça, c'est important, parce qu'elle garde ça précieusement. Mais ces papiers, ils disparaissent à un moment, ils se détériorent et c'est l'idée qu'on a. Voilà, les quelques limites qu'on a vues et il y en a évidemment. Je pense qu'il y aura des questions là-dessus sur l'accès aux téléphones et aux supports électroniques, donc on a dans nos preuves, dans nos phases de test, on a vu des choses, donc au fur et à mesure, on répond à ces questions. Évidemment, ça touche beaucoup les femmes et les filles. Donc la question c'est comment elles vont accéder. Et la dernière chose, et je termine là-dessus, évidemment, la question des zones plus accessibles, on se pose beaucoup la question, les réseaux, etc. Comment on fait si on n'a pas un réseau Internet ? Alors, déjà backup qui fonctionne avec un réseau très bas et alors la pitié, ne me posez pas la question. Peut être que mon équipe pourra répondre mais comment ils font, je ne sais pas, mais en réseau très très bas de téléphone donc ça marche. Mais surtout, là aussi, avec des Bibliothèques sans frontières, on développe un système d'accès offline, donc sans réseau, avec des outils bibliothèques sans frontières. Donc à partir de quelques mois, on espère, d'ici la fin de l'année, Backup sera accessible dans des zones où il n'y a pas du tout de réseau. Et là on pourra en parler, je vous expliquerai pourquoi. Voilà, j’y suis arrivée.

Et la question de l'illettrisme aussi, où on travaille, on avait commencé à essayer de faire des pictogrammes et puis en fait les pictogrammes, ça ne fonctionne pas super bien parce que comme vous avez pu le voir un peu rapidement, les questions, il y a quand même des questions quoi, qui sont des questions basées aussi sur les éléments dont on a besoin en judiciaire, parce que je ne vous ai pas dit aussi les questions, elles sont très travaillées tout en étant accessibles. Le pictogramme ça ne marchait pas, donc on est en train de voir, on a une entrée qui permet à quelqu'un de signaler une victime, d'être avec elle si elle ne peut pas écrire ou lire ou etc. Là, on est en train de voir avec un système vocal, c'est-à-dire que les questions seraient lues et qu'elles pourraient répondre en vocal. On est en train de tester ça. Voilà, il y a plein de choses à développer évidemment autour de Back up, mais c'est ça notre outil. Et je vous remercie.

Merci pour la parole donnée. Je m'appelle médecin Romain romeco tchoboris (21min21), sociopolitique de formation et je viens de l'Université Dschang au Cameroun. Je vais commencer par saluer la pertinence de la communication de Céline. Je suis fasciné de voir un juriste qui n'est pas spécialisé sur les questions de maîtriser les nouvelles technologies, qui a réussi à penser comment on pouvait capitaliser le digital au service de l'accès à la justice pour les victimes des violences sexuelles et peut-être d'autres crimes et peut-être d'autres crimes surtout dans les contextes de guerre. Et je trouve que c'est vraiment une innovation très très capitale, aussi bien en temps de guerre comme en temps de paix.

Si vous me le permettez un peu, je vais un peu partager l'expérience du Cameroun de ces deux dernières années, en ce qui concerne le signalement des victimes des violences sexuelles à travers l'outil, à travers l'outil numérique, je vais prendre seulement 30 secondes entre janvier et février 2024, il y a eu un scandale d'abus sexuels commis par un jeune riche homme d'affaires camerounais sur des jeunes femmes, sur des jeunes filles, sur des femmes et même sur certains garçons. Et la révélation de ces scandales a permis l'émergence d'une sorte de mouvement MeToo au Cameroun et c'est un lanceur d'alerte camerounais, par exemple, au nom N’zui Manto qui a porté l’affaire en main et qui, à travers sa page Facebook et son numéro WhatsApp, il a mis un numéro WhatsApp à la disposition des victimes. Je vous assure, en moins d'un mois, il a recueilli environ 1000 témoignages, avec des preuves, de victimes qui ont eu le courage de briser le silence et de se signaler.

Je vais également citer le cas d'une autre artiste camerounaise Kareyce Fotso qui organise souvent des concerts de musique ici en France, parce que la France c'est vraiment une terre d'accueil des artistes africains en général, c'est vraiment quelque chose à saluer. Qui aussi c'est aussi engagé dans la prévention et dans la lutte contre les violences sexuelles. Elle a créé un mouvement de signalement des victimes et elle a mis à la disposition des victimes son numéro WhatsApp, qui peut permettre aux victimes de lui envoyer de signal, de lui envoyer des témoignages anonymat, sous anonymat. En 2024, elle a dernièrement, elle a révélé sur sa page Facebook qu'elle a récolté en 2024, qu’elle a reçu en 2024, 605 survivants victimes des violences sexuelles qui se sont qui se sont dévoilés. Je rapporte cela pour rappeler, vous démontrez toute la pertinence de capitaliser aujourd'hui les nouvelles technologies au service du dévoilement, du signalement des victimes pour briser le silence, pour permettre aux victimes vraiment de se libérer.

Et j'ai remarqué que la France a compris aussi la nécessité de capitaliser l'outil technologique au service du signalement des violences sexuelles en créant toute une plateforme numérique sécurisée qui permet aux victimes de se signaler et je ne vais pas poser de questions et je vais m'arrêter là. Et je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faut encourager et portée par tout le monde. Merci.

Merci beaucoup.

Bonjour Valérie Dupont, avocate de Luxembourg, Madame Bardet. S’il marche. Donc madame Bardet, j'avais une question parce que vous l'avez abordé vraiment très rarement au début. Vous avez parlé des flux migratoires et donc des violences sexuelles qui ont eu lieu sur des flux migratoires. Et là, je me pose la question est-ce que vous les qualifiez également comme ces victimes, comme des victimes d'actes de guerre ? Parce que très souvent, ce sont des victimes qui ont fui la guerre et donc qui n'ont peut-être pas subi de telles violences pendant la guerre ou sur le terrain qu'elles ont quitté, mais qui les subissent à cause de la guerre, parce que justement, elles s'enfuient. Simplement, la question est-ce que vous les considérer également comme des victimes d'abus sexuels dus à la guerre ?

Je réponds non, non, mais c'est une très bonne question et c'est un débat. D'abord, il y a clairement une systématisation des violences sexuelles sous toutes formes, sous pleins de formes sur les routes migratoires et moi, je les qualifierais, oui, de crimes internationaux. Pourquoi ? Parce que ce sont des conséquences directes ou indirectes des conflits que ces victimes-là fuient.

Et j'en profite pour dire aussi que là, dans quelques, d'ici quelques mois, on va installer Back up sur les bateaux SOS Méditerranée et Viking, etc. On passe un accord avec eux. Ils nous l'ont demandé parce que ça va nous permettre aussi de pouvoir mieux, pour le coup, là il y a une documentation qui est compliquée, mieux documenter. En fait, ce qui se passe pour ces personnes-là en situation de migrance, en fait d'exil et aussi pour pouvoir mieux appréhender quand ces populations arrivent sur les zones européennes notamment, de pouvoir en amont préparer, comment dire, les services appropriés à leur situation puisqu'on aura ces dossiers-là. Mais voilà. Mais moi oui, oui, et je travaille. Et il y a la Libye et il y a tout ce qui se passe en Libye. Et donc clairement. Et moi, je fais partie aussi du groupe de travail, mais là plus d'un point de vue individuel. Mais même si vous ne pouvez pas le savoir, on est parti aussi sur des discussions autour de la qualification de crimes contre l'humanité, autour de la manière de ce qui se passe en Libye et la manière dont les populations migrantes sont traitées en Libye, donc oui.

Oui, très rapidement, une remarque et une question. Une remarque qui va dans le sens de, Amélie Becquart, magistrate chargée de mission pour la justice pénale internationale au Quai d'Orsay. Une remarque qui va dans le sens de ce que vous venez dire. C'est-à-dire que ce qui nous démontre que cette qualification de crime contre l'humanité, et donc l'attaque systématique ou généralisée à l'encontre de la population civile, sur les routes migratoires, notamment les actes, les tortures, qu'elles soient sexuelles ou non, sur les migrants, est prise en compte désormais dans l'enquête sur la Libye qui est menée par le procureur de la CPI sur ces qualifications-là principalement en fait. Avec plusieurs mandats d'arrêt sous scellés, donc non publics qui ont été désormais émis. Mais malheureusement, pour l'instant non exécutés puisque la coopération avec la Libye est, comme vous l'imaginer quasiment, en tout cas très très fragile et très compliquée même s’ils ont accès au territoire désormais depuis quelque temps. Mais voilà. Et toute la question est de savoir si c'est des centres de détention officiels, non officiels, sur qui sont les parties, qui domine le territoire dans un pays comme la Libye. Mais visiblement c'est quelque chose au stade où en fait des investigations qui a fait évident pour le bureau du procureur de la CPI. Donc voilà, il faut voir comment ça évolue, mais c’est un espoir en fait pour toutes ces victimes et je crois que Back up est aussi porteur de sens pour ça.

Ma question porte sur et vous étiez venu présenter ce projet au MAE et on est ravi de voir que ça a évolué, que vous l'avez lancé et que ça fonctionne. Mais ma question est plus sur, du coup, votre responsabilité par rapport à, même si on est sur des témoignages anonymisés, une fois qu'on a ça, qu'est-ce qu'on fait sur le plan judiciaire. Est ce qu'il y a des partenariats qui pourraient être mis en place avec des autorités judiciaires nationales, internationales, si ce n'est pas déjà fait, notamment, bien sûr, les Françaises, mais la Cour pénale internationale qui, elle-même, de mémoire, a mis en place son site, son lien pour les victimes pouvant …, voilà. Mais la question c'est comment est-ce que sur le plan vraiment judiciaire, qu'est-ce que vous en faites ? Et derrière, bien sûr, comment les juges vont pouvoir utiliser ça en fait, dans les enquêtes ?

Oui, merci. Oui, effectivement, le procureur, il a créé cet accès il y a quelques mois, c’est ultra récent, de la Cour pénale. Mais en fait, juste une chose aussi qu'on oublie un peu, c'est qu'on peut critiquer beaucoup la technologie et tout ça, mais la technologie, elle donne aussi une forme de distance qui moi, au fur et à mesure des phases pilote de Back up en fait, montre qu'ils se sentent plus à l'aise en fait de parler à travers un outil technologique que droit dans les yeux de quelqu'un. Donc ça aussi c'est quelque chose qui est important.

Après, pour répondre à la question, alors d'abord, je n'ai pas eu le temps de développer ça, mais nous on utilise la blockchain et oui, on met en place, on développe des partenariats avec des institutions judiciaires, soit nationales, soit internationales. On discute, on travaille avec les enquêteurs de la Cour pénale internationale. En fait, ça peut servir à deux niveaux. Ça sert parfois au niveau de l'enquête, c'est-à-dire qu'on va avoir des enquêteurs de la Cour pénale internationale ou d'ailleurs, des enquêteurs français de l'unité OCLCH, je n’arrive jamais à retenir cet acronyme, qu'ils vont venir nous voir et qui vont nous dire tiens, nous, en ce moment, on travaille là-dessus sur cette zone-là, est-ce que vous avez quelque chose. Donc, il va y avoir une forme de collaboration qui se met comme ça, tout ça à chaque fois, évidemment, avec le consentement.

Parce que je ne vous ai pas dit aussi, c'est pourquoi ça fonctionne assez bien, je pense, en tout cas, je me rends compte maintenant, c'est que nous on est positionné comme un tiers de confiance indépendant et tout ce que l'on reçoit reste avec nous. C'est-à-dire qu'il n'y a rien qui est transmis à personne et ensuite quand il y a des transmissions, par exemple pour la justice ou autre, c'est discuter avec les victimes. Je n'ai pas eu de question là-dessus aussi, mais tout ce que l'on reçoit est corroboré, vérifié. C'est-à-dire que nous, on a des gens sur place qui vont à un moment rencontrer la personne qui a fait le signalement. C'est pour qu'elle existe quoi, enfin je veux dire, on ne reste pas sur ce qu'on reçoit à travers ce système, on ne s'arrête pas là, je ne sais pas comment dire ça. Donc c'est comme ça en fait qu'on travaille. Donc, là, l'idée, effectivement, en termes de la phase pilote, c'est de développer des partenariats plus formalisés. Et ce qu'on a comme système, c'est que, quand on a vérifié un dossier, notamment des témoignages, des éléments, qu'on a pu les authentifier, etc, qu'on les a corroborés, on les rentre dans la blockchain, ce qui fait qu'ils sont inaltérables et non modifiables. Donc en fait, ça n'a pas encore une valeur juridique. Même si par exemple au Luxembourg, il y a des initiatives législatives autour de ça, et à Monaco d'ailleurs, de considérer de donner une valeur juridique à ce qui est rentré dans la blockchain. Mais nous, au moins, ce que ça nous permet c'est vis à vis d'une institution judiciaire, d'un juge ou d'un an plus tard, il sait que s'il va avoir accès à, je dis n'importe quoi, un témoignage qui a été fait et pris deux ans avant, il sait que ce qu'on lui montre n'aura absolument pas été altéré ni modifié, ni rien. Voilà, après oui, voilà, je pense que ça répond à la question et l'idée oui au terme de 2025, c'est vraiment de formaliser des partenariats avec des institutions judiciaires, ce qu'on fait, de formaliser en fait ce qu'on fait actuellement de manière moins formelle, même si, voilà, mais on travaille aussi avec des avocats. Donc je voulais dire aussi on travaille avec des avocats, là, pour le coup, on a des partenariats formalisés avec des avocats, et l'idée, c'est de faire ça à terme. Mais je rappelle encore une fois et je finis là-dessus que ce n’est pas, nous on n'est pas … la justice elle est importante parce que ça amène aussi des éléments d'identification d'agresseurs aussi. Ça montre aussi la systématisation, quand on reçoit des signalements, on va d'un seul coup, on va recevoir dix, quinze on en a eu pour la Libye 20, 25 qui viennent du même endroit, de la même prison ou centre de rétention ou villa comme ils appellent, voilà. Mais c'est aussi la question de donner cette voix aux victimes et d'avoir une forme de réalité étayée du phénomène et de violences sexuelles et de mieux le comprendre. C'est pour ça que je parlais aussi des routes de la migration et de mieux comprendre de façon étayée en fait ce qui se passe. Qu'est ce que c'est que ce phénomène et quels sont les profils des auteurs et quel est le mode opératoire de ces exactions quand elles sont commises ? Voilà, merci.

Je vais maintenant immédiatement passer la parole à notre dernier intervenant.

Merci. Vous m'entendez ? Oui, bonjour à tous. Alors je vais vous présenter l'application MediCapt qui améliore la documentation des violences sexuelles pour les praticiens de santé. Mais avant ça, je vais essayer d'introduire mon organisation Physicians for Human Rights et à ce titre, je vais remercier l'organisation de la chaire Mukwege de m'avoir invité, donc merci pour cette invitation à participer à cet événement. C'est la deuxième fois qu'on est invité, la première fois, c'était à Liège et là c'est la deuxième fois. Et aussi, je veux remercier le docteur Mukwege qui est là. Donc il met encore la pression supplémentaire malgré les nombreuses années. Et je voudrais aussi remercier pas que le docteur Mukwege forcément, ni la chaire, c’est aussi tout le personnel qui travaille à ses côtés depuis des années, tous les partenaires qui font, comme vous a dit ma collègue d'avant quand elle m'a présenté, 20 ans de police française de police judiciaire, je ne suis pas censé forcément être un des meilleurs acteurs, on va dire dans la restauration ou dans l'accompagnement des victimes de violences sexuelles. Voilà. Mais toutes les personnes avec qui j'ai pu travailler depuis les quinze dernières années auprès du docteur Mukwege, de ses équipes, les médecins, les sages femmes, les infirmiers, infirmières, etc. Ils m'ont fait une personne qui est totalement différente de ce que j'ai pu vivre avant et ma perception du monde est totalement différente et mon investissement aussi. Et ça, après avoir remercié tous ces gens là, je voudrais aussi m'excuser parce que j'ai parlé de Panzi, Fondation Mukwege, Docteur Mukwege, Mukwege, etc. sous le terme de Panzi en général, parce qu'il y a tellement d'interactions dans ce que je vais vous présenter avec cette institution, ce personnel, ces personnels, le docteur et tous les accompagnateurs, on va dire mondiaux, parce que clairement, c'est une marque mondiale dans la gestion des violences sexuelles. Voilà, dans l'approche holistique qui n'est pas une approche pluridisciplinaire comme on a pu entendre. Pour moi, c'est vraiment une approche holistique puisqu'on va placer la victime au centre. Alors que l'approche pluridisciplinaire, c'est chaque acteur va faire son travail autour d'une personne. Là, c'est totalement différent, l'approche holistique. Donc vu que c'est une marque de fabrique mondiale, je vais citer Panzi pour citer toutes ces personnes-là, voilà.

Alors, Physicians for Human Rights, organisation américaine, une ONG comme on dit là bas, association en France, a été créée il y a plus de 20 et quelques années, 28 ans. Ils ont reçu le prix Nobel de la paix en partenariat avec d'autres organisations pour le travail qu'on a fait sur les mines antipersonnel. Je n’étais pas encore avec eux, moi ça ne fait que onze ans que je suis avec eux, voilà. Mais, et donc PHR a été créée par des chercheurs, des professeurs, comme ici, de Harvard, des médecins de Harvard, etc. Des personnalités médicales américaines qui ont pris comme postulat de base il fallait documenter par la preuve scientifique les violations graves des droits humains. Voilà. Donc ils ont fait beaucoup d'activités, etc. Entre autres les fosses communes, les “mass graves“ en ex-Yougoslavie, il y a eu aussi l'Afghanistan, il y a eu d'autres combats, et il y a d'autres combats actuellement dont je vous parlerai un peu. Et puis surtout, il y a un programme sur les violences sexuelles qui a été adossé à PHR depuis maintenant quatorze ans, treize ou quatorze ans. Et sur la torture aussi, où on est très impliqué, entre autres, par exemple sur le protocole d'Istanbul, sur la documentation de la torture. Des experts de PHR ont participé à la rédaction et à la révision de ça. Et donc PHR au travers de ces différents programmes, va effectuer des activités, on verra après, de recherches, mais pas que, sur les violations graves des droits humains.

Comment on est arrivé à travailler avec l'institution Panzi et le docteur Mukwege, etc. Vous voyez je n’arrive même pas à respecter ce que je dis donc je vais quand même citer quelques particularités de nos partenaires. Comment on en est arrivé dans le cadre des programmes sur les violences sexuelles qui est arrivé en 2011. Le docteur Mukwege, mes collègues le connaissaient bien avant, mais depuis 2011, il y a eu une activité qui a été faite au sein de l'hôpital Panzi. On était basé à l'hôpital de Panzi. On s'est aperçu que c'est très bien de recevoir des victimes, mais il va falloir collecter les éléments de preuve médico légaux pour documenter et en faire. Ça c'était la grande inconnue parce que ce n'est pas parce qu'on a décidé de collecter, de documenter, que le système judiciaire où il y a une volonté étatique de suivre cette collecte et cette documentation, mais il fallait le faire. Et le faire pourquoi ? Parce qu'on a vu les examens médicaux légaux ont rarement été effectués, etc. C'est encore assez complexe, même si maintenant, voilà, depuis onze ans, on a quand même une progression mais énorme. Mais je vais vous parler aussi de réussites parce que fièrement, dans mes activités depuis quinze ans, il n’y a énormément de rien, ou d’échecs, mais on a eu quelques réussites qu'il faut aussi mettre en avant parce que ces réussites là nous permettent de modifier les pratiques non pas locales, comme vous avez dit, hein, c'est vraiment une identité Mukwege, Panzi, mais aussi international. Depuis le début de la conférence, des conférences, on parle de certains dossiers emblématiques David l'avocat de la Fondation Panzi, on en a parlé ce matin, l'affaire Kokodikoko, l'affaire de Kavumu. Donc, toutes ces affaires-là nous ont permis, suite à des besoins par rapport à des victimes, de développer des nouvelles approches, des nouvelles techniques, etc. Ce matin, dans le dossier Chance, il n'a pas cité mais bon, il a mis la photo**.**David nous a parlé de l'appareil de modification de la voix. C'est quelque chose qu'on a développé en partenariat avec Panzi et les autres partenaires. On a développé, on l'a fait développer, etc. On a eu un financement, d'ailleurs, du ministère des Affaires étrangères français pour le faire, puisqu'on l'a aussi implémenté à la Cour pénale spéciale en Centrafrique. C'est un appareil mobile de modification de la voix qui va permettre donc d’anonymiser la voix des victimes mais surtout de libérer la parole. Depuis le début de la chaire on parle de la libération de la parole. Le fait de savoir qu'on ne peut pas être reconnu dans la communauté permet aussi aux victimes de se lâcher, de se dire bon, voilà, on va modifier la voix. Alors ce n'est pas uniquement une modulation de la voix, c'est aussi une modulation du débit et du flux de la voix. C'est-à-dire on va modifier la vitesse de la voix, etc en temps réel. Et surtout, ce qui est pas mal, à la différence des appareils qui peuvent exister d'une manière informatique, comme ici, comme à la CPI, etc. ça c'est des appareils qu'on peut emmener sur le terrain. C'est une valise avec des panneaux solaires et la valise est totalement autonome pour modifier la voix. Voilà, Donc ça c'est un petit aparté, mais pour revenir un peu sur tout ce que disent mes collègues depuis le début de la chaire, on a eu des cas emblématiques qui nous ont permis d'arriver à des succès.

Donc on a vu, là, par contre, qu'on n'avait pas trop de succès il y a onze ans, les dossiers médicaux ne documentaient pas vraiment, etc. Voilà, il y avait un manque de clarification des rôles et Céline on a parlé de la coordination entre les différents acteurs, la clarification, qui fait quoi ? Où doit s'arrêter le médecin ? Où doit s'arrêter … Pendant des années en République démocratique du Congo, les enquêteurs, les magistrats appelaient le médecin de Panzi, ils disaient bon, est-ce que la dame a été violée ? Moi je suis médecin quoi. Et est-ce que c'est le monsieur-là, pardon excusez-moi, est-ce que c'est le monsieur-là qui a violé cette dame ? Les médecins se retrouvaient dans des situations totalement ingérables puisqu'on lui demandait à lui de qualifier une agression sexuelle. Parce que j'entends aussi voilà depuis quelques jours le mot viol dans la bouche de personnes qui ne sont pas forcément des magistrats. Moi ça me pose problème parce qu'on est sur des agressions sexuelles. Le mot viol, c'est une qualification juridique d'une agression. Donc nous on va partir sur le postulat agression sexuelle et on va demander au médecin de dire s'il y a constaté une agression physique et/ou sexuelle et si cette agression, qu'il a constatée, peut être qualifiée de viol. Là, ça n’est pas le rôle du médecin, clairement, ce n’est pas son rôle de dire s'il y a viol ou pas, c'est le rôle de l'enquête judiciaire, de la phase pré juridictionnelle, etc. Et après on va lui demander si c'est bien ce monsieur-là qui a violé cette personne-là. Je l’ai eu, mais c’est clairement des cas qu'on a appuyés. On a demandé par exemple un médecin de Panzi, j'étais là, il y avait un autre substitut du procureur qui a demandé “Ok, il y a ce jeune homme qui a été violé en prison, il a été sodomisé, Docteur, dites-moi la profondeur de la sodomie, le nombre de fois où ça a été pratiqué et partie“. C'était dans la réquisition. Donc on se retrouvait il y a une dizaine d'années avec ce type de réquisitions judiciaires qui arrivait à Panzi, etc. Donc cette mauvaise coordination, cette absence de connaissance de rôle de chacun, de langage commun, etc. ont amené PHR à se dire bon on va travailler avec l'institution Panzi, avec le docteur Mukwege, etc. qui a bien voulu nous accueillir mais pas que. Et je vous dirai aussi pourquoi le “pas que“ on va travailler nous PHR, Physicians for Human Rights, clairement, on ne travaille pas, donc on est clean, on a des chefs de projet, etc. Mais on a, moi qui suis un policier, on a des médecins, on a des psychologues consultants et donc on va arriver avec cette équipe-là, enquêteurs, médecins, psychologues, dans tous les domaines où on va intervenir, dans tous les pays, on va travailler comme ça et on va d'abord renforcer les capacités. Nous, on ne travaille jamais au contact direct des victimes. Ce n'est pas notre activité d'être au contact des victimes. Ce n'est pas moi, un mzungu, un blanc qui va aller au contact de victimes africaines, etc. D'accord, c'est clair, ce n’est pas ça. Nous, on va travailler avec les acteurs, les médecins, les psychologues, les enquêteurs, la clinique juridique de Panzi, les policiers, les magistrats. On va travailler à renforcer leurs capacités. Après, on va leur fournir des outils. Je vous en ai parlé tout à l'heure. L'outil de modification de voix, c'est un besoin, on l'a créé. Pour Kavumu, on a créé d'autres techniques. Et là je vois les avocats du Luxembourg, par exemple sur le dossier Kavumu avec Meke David (44min43) Voilà, il pourra vous le dire, la confrontation, pour moi, c'est quelque chose, c'est un logo en France, je l'ai fait, je suis très content de ne plus être en France. Voilà, donc c'était un ogo/logo, dans le dossier Kavumu, qu'est-ce qu'on a fait ? On a … Il n'y avait aucune audition des enfants. On a limité les magistrats, les enquêteurs dans l'audition des enfants, on leur a dit non, ne la faite pas, on va préparer ça. On a fait venir des psychologues, on les a formés, on a formé des enquêteurs, on a formé les magistrats et qu'est ce qu'on leur a dit ? On leur a dit, on va faire l'enregistrement vidéo filmé des enfants et ça ne va pas être fait par des enquêteurs ni par des magistrats. Alors là, pour eux, c'était “quoi“ ? Ce n’est pas le personnel juridique, judiciaire qui va faire, non, non, c'est des psychologues qu'on va former. Donc on a fait mis une psychologue franco-sénégalaise, Jacqueline Fall, qui a formé avec les collègues psychologues de Panzi, il y a Justin Cikuru qui est là, mais pas que.

Et c'est là aussi où je vous dis le “pas que“ que je reprends de tout à l'heure, c'est qu'on travaille, nous, en collaboration avec tous les acteurs. Et on trouve par exemple Adélaïde Blavier de l'Université de Liège, les psychologues de Liège, Véronique De Keyser, etc. On travaille avec eux, à la formation, donc on récupère les informations. Qu'est ce que vous avez fait comme formation avec eux ? Ok. Nous, on va s'ajuster, on va essayer de fournir d'autres formations complémentaires pour aller à notre objectif. Comme a dit le magistrat ce matin, l'objectif qu'est ce qu'on veut, c'est ça. Et donc on a formé les psychologues qui ont conduit avec le protocole NICHD, qu’on a parlé, évoqué, ce matin que la CIVIISE a mis dans ses recommandations, ils ont conduit, avec le protocole NICHD, l'entretien de 46 petites filles, qui étaient identifiés dans le dossier de Kavumu.

Et j'avais tiré un câble, comme ça, dans une autre pièce, où là vous aviez trois enquêteurs qui faisaient, non pas l'audition, mais la retranscription des auditions faites par les psychologues. Vous aviez un magistrat instructeur qui était là, vous aviez les deux médecins, donc le Docteur Alumeti, médecin légiste de l'hôpital de Panzi, mais aussi le médecin de PHR, Muriel Volpellier, qui était dans la pièce avec nous et qui n'ont pas reposé de questions aux enfants pour faire l'examen de consolidation médicale. On avait aussi les avocats de la partie civile, donc maître David, que vous avez entendu ce matin, il était là dans la pièce à côté. Mais il y avait aussi, on avait invité dans tout ce processus-là, les avocats de la défense de monsieur Batumike. On leur a dit “Vous voulez faire une confrontation, vous voulez poser des questions aux témoins, aux victimes ? Bien, venez avec nous“ avec l'accord bien sûr du procureur, etc. Ils n'ont pas voulu venir avec nous, le jour du procès, quand ils ont demandé à faire comparaître les enfants, le procureur a refusé et la cour leur a dit non. “Il y avait un protocole en place avant. Aucun enfant ne doit comparaître. Si vous voulez, on peut diffuser les vidéos à huis clos, mais vous n’interrogerez pas les enfants. Vous avez eu le temps de le faire dans la phase pré juridictionnelle, vous ne l'avez pas fait. Et ça, ça ne regarde que vous, ça ne regarde pas, ni la procédure“. Donc on a essayé dans le dossier Kavumu vraiment d'avoir une approche globale protectrice. Et ça, c'était il y a bientôt dix ans qu'on a fait ça. Et donc maintenant on entend des choses en France, etc. En RDC, on l'a fait il y a dix ans et ça a marché. Et donc on a toutes ces vidéos, les vidéos, qu'est ce qu'on en a fait ? Les vidéos ont été remises, donc après, il y a aussi un processus. Moi, je ne voulais pas que les enfants aient une altération et une modification de leur parole, lors de cet entretien, en voyant un blanc. Donc dans tout le processus, il y a eu que des acteurs nationaux qu'ils ont vu. Moi, j'intervenais quand il est sorti de la salle, je le voyais à travers la caméra, hein. Voilà parce qu’on faisait la vidéo projection dans la salle d'à côté, j'allais avec l'OPJ congolais.

Je retirais la carte mémoire devant lui. On arrivait, on retournait dans la salle vidéo qu'on avait aménagée. On avait donc, là aussi, j'ai développé un système qui permet de copier sans modification les cartes mémoire avec une authentification numérique digitale de la carte mémoire. Ils mettaient l'original sous scellé et après il y a deux copies de travail, une qui a été envoyée à l'Université de Liège, donc à la professeure Adélaïde Blavier qui a travaillé sur le retentissement et l'autre qui a été mis à disposition de la justice congolaise pour des besoins d'enquête.

Donc, vous voyez, on va essayer de développer des nouvelles approches. Donc les outils low tech mais aussi high tech, des technologies pour faire face non pas au droit et à la procédure, mais pour faire face aux besoins et aux objectifs qu'on a par rapport à une approche centrée sur la victime. Tout en gardant notre objectif d'avoir un travail dont la chaîne de traçabilité est parfaite. Donc on a développé des outils où tout, les vidéos, etc. tout a été tracé et surtout une conservation après optimum de ces éléments de preuve.

Suite à ça, comment on travaille nous ? On fait de la recherche, donc on fait des recherches, on va combiner finalement une action de terrain avec de la recherche, un peu ce que vous faites aussi avec Back up, etc. Nous, on va travailler sur la recherche et vous parlerez des outils aussi qu'on a développé avant pour faire de la recherche. On va faire du plaidoyer au niveau international. Donc PHR a cette capacité puisqu'on a un badge permanent à New York, à Genève qui nous permet de poser les questions, etc. Voilà. Et puis après on va aussi travailler dans les réseaux locaux, c'est-à-dire tous les policiers, les magistrats, les enquêteurs, les médecins qui ont été formés par PHR et les partenaires, on va créer des réseaux qui se réunissent tous les deux, trois mois, par trimestre voilà. Donc on en a un à Kinshasa, un au Sud-Kivu, un au Nord-Kivu. C'est là bas, donc il faut aller vite. Et donc on va créer des réseaux qui après ils se voient comme on a au Kasaï, etc. Voilà. Alors Medicapt, c'est quoi ? Medicapt c'est aussi un outil qui a été créé par rapport aux besoins dont vous avez sur la partie droite de l'écran, une photographie médico légale. Et oui, on fait aussi des formations en photographie médico légale à l'attention des partenaires médicaux et vous avez le certificat médico légal d'agression sexuelle. Ce certificat médico légal, ça fait partie justement de l'outil qui a été créé par rapport aux besoins qu'on a identifiés dans la slide d’avant l'absence de documentation, etc. Donc ça a été codesigner avec l'hôpital de Panzi et avec des magistrats congolais, etc.

Ce certificat médicolégal est apparu dans le protocole de Londres en 2013, c'est-à-dire qu'il a été adopté au niveau international. C'est un outil congolais déjà en 2013, donc il y a onze ans, qui a été adopté en 2014. Voilà, il y a dix ans, qui a été adopté au niveau déjà il y a dix ans, un des premiers outils développés par l'hôpital de Panzi a été adopté au niveau international. Donc on a facilité aussi, on a cocréé PHR avec l'hôpital de Panzi, le certificat médicolégal, on l'a mis en forme.

Il faut savoir que cet outil maintenant. Quelle était la nouvelle étape pour nous ? Parce qu'on a continué, c’est un cercle, tout le temps, on continue. Donc il a été adopté, au niveau international, etc. Qui correspond aux besoins de professionnels non forcément spécialistes, parce qu'on a vu qu'il y a des médecins légistes spécialistes de violences sexuelles. Mais comme vous êtes dans un pays comme la RDC où pendant plus de dix ans ou 20 ans, il y avait un seul médecin légiste pour un pays qui est grand comme l'Europe, comment vous faites quoi ? Ce n’est pas possible. Donc ce certificat médicolégal, c'est un peu comme une fiche technique pour un non spécialiste de la documentation, des agressions physiques et/ou sexuelles. Donc ça permet de pouvoir avoir une fiche où il va suivre, etc. Tout personnel médical est capable de le remplir une infirmière, une sage femme comme un docteur. Et maintenant, on l'a intégré, depuis deux ans, dans tous les kits PEP. Donc les kits qu'on va distribuer aux victimes féminines de violences sexuelles, il est dans le kit PEP. Et donc maintenant on a plus de 86 000 actuellement et aujourd'hui 86 000 certificats médicolégaux qui sont dans des boites qui sont prêtes à accueillir toutes les victimes en RDC de violences sexuelles qui vont passer par une structure de santé. On a le gros chiffre noir, celles qui n'y vont pas. On ne pourra pas documenter les violations graves.

Mais voilà. Alors PH Médical, pardon. Donc en fait, qu'est ce qu'on a fait avec ? Je vais aller un peu plus vite. Qu'est ce qu'on a fait avec l'application médicale que vous avez sur tablette ou sur smartphone, etc. C'est une application mobile qui va prendre le certificat médicolégal et la fonction de photographie médicolégale. Tout ça dans une application qui est un coffre-fort. Fièrement, c'est une application. C'est sur une tablette, vous avez un code pour rentrer dans la tablette, un code pour rentrer dans l'application et après vous avez cette application qui a un coffre fort. Les photos que vous prenez dans Medicapt ne sont pas visibles dans la librairie de votre téléphone ou de votre tablette, etc. Le but c'est que l'utilisateur premier c'est la victime. Pourquoi je dis ça ? L'utilisateur premier de Medicapt, c'est la victime. Parce que quand nous, on va former les médecins à l'utilisation de l'outil technologique qu'est Medicapt. Voilà, on va aussi le former à interagir avec la victime, etc. C'est ce que vous disait ma collègue il y a deux jours, médecin légiste Voilà, elle propose les outils aux enfants, etc. Bien nous, il faut que l'utilisation médicale, il fasse voir la victime, qu'est ce qu'il en train de faire avec, etc. Donc il y a toute une approche avec une triangulation, c'est-à-dire on va mettre la victime, là, le praticien là, et la tablette, voilà pour trianguler, pour que chacun ait la vision, etc. Donc, il y a toute une approche de formation aussi par rapport à l’utilisation de la tablette et l'outil.

Donc le clinicien, il va documenter, donc il va faire son examen médicolégal et au lieu de remplir son papier, il va remplir sur l'application Medicapt. Tout est protégé, c'est-à-dire qu'on est après … c'est transmis sur le cloud. Alors ce n’est pas un cloud nous appartenant à cloud qui appartient nous, alors nous vraiment, on va travailler avec les États, avec les structures de santé, pour qu'il y ait une appropriation du produit. Par exemple, je vous ferai voir après au Kenya, c'est l'Etat kenyan qui est en train de se l'approprier et qui va le développer lui-même, etc. Nous, on le fournit gratuitement et après à charge pour eux d'en faire l'usage, etc. Et le but quand même, c'est donc que ça soit après un outil médical géré par le monde médical mais à usage médicolégal, et ça veut dire quoi ? Ça veut dire par exemple après on est en train de développer la phrase depuis une application web, un peu comme vous avez vu tout à l'heure avec Back up, le magistrat et le policier à qui la victime va remettre un code d'identification pour aller consulter le dossier de la victime. Parce que là aussi, nous, toutes les étapes sont faites avec le consentement de la victime, c'est-à-dire “vous voulez utiliser la tablette ? “ Oui ? Non ? On arrête, vous n’avez plus de tablette, etc. Et donc on a aussi la faculté d'imprimer le certificat médicolégal à la fin pour que la victime reparte avec son certificat et qu'elle nous dise pardon, moi je veux que vous effaciez le dossier, on l'efface, clairement voilà. Donc toutes les étapes, alors je ne vais pas dire qu'on est au niveau de la protection des données, de la régulation européenne, mais avec l'Ukraine où on était récemment, avec la fondation Mukwege, on parle justement de Medicapt là-bas pour faire et eux ils veulent qu'on se mette au même niveau, donc voilà, on va devoir adapter Medicapt à ce niveau de régulation. On a utilisé les principes de développement durable, etc. Et pour le digital, alors je vais aller vraiment vite, là. Donc ce n’est pas, on ne peut pas le, c'est protégé, donc c'est encrypté avec AES 101 (55min47), etc. Donc c'est un protocole de cryptage, le plus costaud ça passe, c'est bit à bit, c'est transmis, c'est-à-dire quand on n'a pas besoin d'une grosse connexion internet, même pas vraiment, dès que le praticien, il s'identifie une fois et après l'application dès qu'il a internet et l'application toute seule va transmettre les données bit à bit. Si Internet s'interrompt, l'application reprendra là où elle s'est arrêtée et pas depuis le début. Et ça, c'est important aussi pour nous. Donc pour le praticien, c'est voilà, ils peuvent partir, il se connecte une première fois, il part 30 jours dans la jungle, il part 30 jours, etc. Il va continuer à compléter et quand il revient à son service, tout va être downloader, pardon uploader, tout va être téléchargé, etc. Et il n'y aura pas de problème de connexion. Ça passe par le dark web, donc ça ne passe pas par un réseau visible. C'est-à-dire que les informations bit à bit passent par le dark web et après elles sont reconstituées au niveau du serveur central qui est mis en place de Medicapt et par le réseau TOR. C'est Dark Web par le réseau Tor, etc qui est le réseau internet dark web, etc. Donc on a fait, on a eu un financement de la Banque mondiale pour faire une attaque sur l'application il y a quelques années. Donc, on a fait un exercice d'attaque sur l'application et on en est ressorti, voilà, sans aucune donnée négative.

Donc il y a les caps en chiffres. C'est quoi ? C’est quatre pilotes, donc on l'a codéveloppé avec l'hôpital Panzi pendant des années, pendant dix ans, ça prend du temps. Et après, on s'est aperçu que Medicapt, il conviendrait mieux quand même dans les structures de santé qui n'ont pas de système EMR, donc de système de medical record en place, ce qui n'était pas le cas à Panzi. Donc on l’a délocalisé à l'hôpital Heal Africa au Nord Kivu. Voilà, donc on a l'hôpital Heal Africa au Nord Kivu. On a trois structures de santé au Kenya, bientôt six au Kenya, parce que voilà, l'état. On a eu 101 utilisateurs finaux, alors c'est quoi ça ? C'est les praticiens. On a eu 101 utilisateurs. Et juste par exemple pour vous dire, allez sur les 3812 cas qui ont été documentés, il y en a 2400 qui viennent de l'hôpital Heal Africa sur une période de sept mois. Voilà, donc clairement on est, par rapport au Kenya, c'est vraiment des utilisateurs un peu comme la France, voilà. Mais par contre sur la RDC, on voit vraiment l'usage.

On a fait aussi l'étude, une étude, on fait des recherches sur les jugements favorables. Donc on a eu 49 convictions qui ont été faits avec la mention que le certificat médicolégal sur 55, que le certificat médicolégal a permis à la condamnation d'un présumé auteur. L'outil de mise à l'échelle dont je vous ai parlé, c'est le Kenya, RDC, mais pas que. Donc je vais finir là, je suis vraiment désolé.

Au-delà de ça, donc, on s'est aussi aperçu depuis quelques années, depuis le dossier Kavumu, qu'il faut être clair, qu'il y avait un besoin autour de l’enfant, donc nous depuis 2016/2017 avec l’hôpital de Panzi et les professionnels, on s'est orienté vraiment dans la prise en charge de l'enfant victime en développant les auditions non suggestives, le protocole NICHD, différents outils, etc. Et là, donc je reviens il y a un mois de l'hôpital Panzi. Le docteur n'était pas là, il n'a pas pu voir. On a aménagé l'espace d'accueil des enfants, donc la structure qui accueille, qui fait les consultations psychologiques des enfants dans l'hôpital de Panzi en espace d'accueil. Donc tout a été repeint avec des dessins etc d'animaux avec Shape run in space (58min55), comme on dit, voilà, avec des jouets, etc. Mais on ne l'a pas fait qu’à l'hôpital de Panzi parce que là bas, c'est que les psychologues qui vont interviewer les enfants. Donc on met aussi en place un système vidéo, pas forcément pour une utilisation immédiate, mais pour une utilisation plus longue, c'est-à-dire dans la documentation de ce qui se passe chez ces enfants maintenant et qu'on reverra adulte dans quelques années. Et peut-être y aura peut-être en RDC, enfin un vrai processus de justice transitionnelle, etc. Voilà, donc à Panzi on a fait comme ça, on a mis aussi le même espace à la police spécialisée de protection de l'enfance à Bukavu, alors eux pour une utilisation immédiate, c'est-à-dire que les policiers reçoivent immédiatement des enfants dans un espace aménagé. Mais évidemment, on les a formés, on ne fait pas qu’aménager, il y a une formation qui a été faite, donc, il y a un mois et demi, après je suis revenu il y a un mois pour faire, on a fait des travaux, etc, voilà. Donc là, c'est une utilisation immédiate avec des policiers. Et on est au Nord-Kivu, il y a vraiment une crise majeure. Je n’ai jamais vu ça en quatre ans, quinze ans en RDC et on est au Nord-Kivu et on a mis un espace d'accueil, on a construit un espace d'accueil et d'écoute des enfants dans les camps de déplacés, dans le camp Bulengo, etc. J'étais il y a un mois d'ailleurs, j'étais le jour où ils ont bombardé le camp, etc. Ça a été … je ne vais pas faire la lumière de l'horreur parce que je crois que depuis trois jours, vous l'avez bien compris, que la situation est catastrophique avec des choses qu'on voit. Voilà, c'est horrible. Mais dans le camp, ça, c'était vraiment quelque chose … Et là-bas alors, à la différence de Panzi la police c’est que dans le camp, on fait venir les policiers tous les jours avec des psychologues, des assistants psychosociaux et ils vont faire l'entretien ensemble parce qu'on n'est pas sur le lendemain de revoir l'enfant, il peut mourir, etc. On est dans le cas de Kavumu, on a eu deux enfants qui sont décédés durant la procédure, qui ont été tués et là c'est ce qu'on a dans les camps et donc là on met les policiers, etc.

En parallèle, on fait des recherches sur la prévalence des cas et l'utilisation certificat médicolégal au Nord-Kivu, etc, etc. Et juste pour finir, peut-être il y aura des questions. Je vais vous mettre en avant un problème qu'on a identifié et sur lequel on va, nos équipes et puis les partenaires, on réfléchisse dans les prochaines semaines, c'est le problème des mineurs isolés dans les camps. C'est-à-dire que, en fait, on reçoit à peu près dans la tente aménagée 7 à 8 cas par jour de mineurs dont la moitié sont déjà chargés de famille, donc en charge. Ils ont douze ans, treize ans, ils se prostituent pour nourrir leurs petits frères et sœurs parce qu'ils sont charges de famille à douze ans et ils ont trois, quatre petits frères et sœurs qui ont perdu leurs parents ici et ces enfants-là … Et ça pose problème, et j'en ai parlé avec la représentante spéciale des Nations-Unies, madame Batten, la semaine dernière. Ça pose problème parce que dans les programmes humanitaires mondiaux, il faut être adulte pour recevoir les jetons d'alimentation, etc. Et les enfants mineurs isolés qui sont déjà charge de famille, ne peuvent pas s’identifier auprès des autorités des camps, donc des responsables des camps. Et qu'est-ce que font ces jeunes filles et garçons, ils se prostituent pour pouvoir nourrir leurs petits frères et sœurs, parce qu'ils n'ont pas les jetons. Donc ils vont se prostituer auprès des adultes qui eux ont des jetons, mais où les groupes armés ou les membres armés en présentant les camps comme les wazalendo, etc. Et ils sont obligés de se prostituer. Donc là, c'est aussi notre prochaine approche comment finalement on va pouvoir initier une procédure judiciaire sans consentement, juste uniquement avec l'assentiment ou le dissentiment d'un chargé de famille qui est mineur pour initier une procédure complète pour des enfants mineurs isolés.

Une question, deux questions pour Georges. Deux petites questions d'une part sur la prostitution dans les camps que tu as évoqué. J'en ai parlé hier aussi dans la présentation, avant hier, dans la présentation introductive. Est-ce que tu as constaté dans ta pratique dans les camps, l'implication de réseaux de criminalité transnationales et est-ce que tu as constaté par ailleurs l'utilisation d'outils numériques pour de la pédocriminalité d'exploitation des enfants ?

Et la dernière petite question parce qu'on a dans la salle un spécialiste informaticiens de cybersécurité qui est le spécialiste d’Angers qui est là-bas, qui s'appelle Alain, et hier, on a commencé à parler du mot OSINT. Est-ce que tu pourrais prendre une minute pour dire dans quelle mesure l’OSINT est utilisée par des institutions officielles ou par des ONG à des fins judiciaires ? Merci.

Je n'ai pas de données et je n'ai pas eu d'informations sur la prostitution transnationale. Là, c'est vraiment, il n'y a pas, je n’ai pas, on n'a pas identifié de réseaux criminels dans les camps. Donc il y a un mois on a quand même interrogé … Bon, là on a une recherche en cours et ça fait partie des projets qu'on a que le docteur Mukwege a pris pour vraiment faire une image globale de la situation dans l'est de la RDC. Moi, j'analyse tous les jours, là, c'est un peu long parce que c'est très fatigant. J'ai analysé toutes les données humanitaires et d'incidents humanitaires depuis le 22 janvier 2024 jusqu'à 22 mai 2024, j'ai 7200 cas analysés, on a extrait 338 dossiers là, sur cette période de quatre mois qu'il va falloir travailler dessus. Donc ça veut dire sur une période de quatre mois, juste dans l’Est de la RDC, on a 338 dossiers, et on a prévu de faire tout 2024, tout 2023. Donc je ne sais pas combien de cas va falloir qu'on travaille et ça va nous permettre d'avoir un message de plaidoyer global avec le docteur, etc. Attaques contre les centres de santé, etc.

Et donc on a aussi une enquête en cours dans les camps de réfugiés amis Nova (1h04 sec 34) à Rutshuru, on a envoyé un médecin ou à distance ce médecin, il est en train de collecter des informations.

On a fait développer un questionnaire de recherche avec l'université de Georgetown. Donc selon le protocole IRB, pour avoir un questionnaire scientifique qui va nous permettre d'avoir les données actuelles de ce qui se passe, des données collectées dans les centres de santé. Et ça, la prostitution transnationale, non, on a aucune info, ni concernant l'utilisation de l'outil numérique pour la pédopornographie, il y a peut-être, mais je ne crois pas qu'on soit dans ces crimes de cette typologie avec les auteurs que j'ai entendus, qui sont plutôt des wazalendo, etc. Il n'y a pas forcément d'expatriés, mais peut être qu'on se trompe et peut être qu'on aura des données qui vont apparaître plus tard.

Au niveau de l’OSINT. Alors pour ceux qui ne connaissent pas, c'est l'Open Source Investigation, donc l'investigation open source, donc c’est ce qu'on va pouvoir récupérer sur Internet, mais pas que, ça va être aussi par exemple les articles ou les différentes publications faites par des ONG, par nous, par Weapon of War, etc., par des scientifiques, etc. Et donc, quel type de juridiction peuvent l’employer ? Clairement ? Par exemple, c'est l’OCLCH, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité. Est ce qu'ils peuvent actuellement aller en Centrafrique ? Non, il y a un blocage. Ils n'ont pas l'autorisation. Pendant des années, ça a été d'autres pays comme le Rwanda. Voilà, apparemment, c'est ce qu'on m'a dit, je ne sais pas, mais pendant des années aussi au Rwanda ils n’étaient pas l'autorisation etc. Ils ne peuvent pas aller sur les zones de conflit. Donc moi j'ai collaboré avec eux pour leur donner des infos il y a quelques années. Donc voilà, on va travailler les l’OCLCH, tous ces acteurs-là, mais nous aussi, les ONG, on va travailler beaucoup avec cet outil-là pour pouvoir documenter, monter les dossiers. Est-ce qu'on peut parler d'investigation si on n'a pas de pouvoir coercition, etc. Voilà la limite, après, entre la documentation, l'investigation, à quoi elle correspond. Donc moi je pense que l’OCLCH, je suis plutôt de la documentation, sauf pour les personnes qui peuvent appréhender en France, etc. Voilà, donc l'OSINT, ça va être … après moi clairement, je suis vieux, mais pas si vieux que ça, l’OSINT ça correspond à ma génération, on l'a mis en place, etc. L'analyse des données j'ai été à Lausanne, j'ai fait une formation, donc en analyse criminalistique, forensique des données, etc. Moi j'en reviens un petit peu aussi puisque là vous voyez, j'ai 7200 cas analysés en quatre mois. Je me les tape un par un quoi. Je ne peux pas mettre des mots-clés pour aller chercher de l'info parce que j'ai peur moi, en tant qu’enquêteur, et je veux une certaine crédibilité méthodologique et scientifique, de louper des informations que l’OSINT, même avec toutes les intelligences artificielles du monde, il y a quand même des nuances à avoir, il y a quoi à aller chercher, etc. il y a une approche. Donc moi je reviens un peu, c'est très … Moi, je pense que c'est un bon outil de filtre, mais après il faut quand même de la matière humaine derrière qui va traiter les dossiers.

Et juste pour info, je lance un petit peu une perche. On va développer à l'université d'Angers et Alain a déjà commencé à le faire, des ressources pédagogiques en OSINT pour former nos étudiants de manière générale, qu'ils soient en informatique ou en droit, ou dans toutes les autres disciplines, aux techniques d’OSINT et la clinique juridique que je pilote ici va être associé à ce projet entre OSINT et VSEG. Donc ça fait partie de nos projets à partir de septembre l'année prochaine, on ne sait jamais, si on peut être utile à quoi que ce soit.

Mais clairement, dans certains contextes, il y a vraiment cette utilité, c'est comme la Syrie, la Syrie, le mécanisme pour la Syrie, le triple A émis là (1h08 et 10 sec), ils ont je ne sais plus combien de 10 millions, je sais plus d'open source quoi. Ils ont vraiment des documentations énormes à traiter et voilà, ça sert. Mais après moi je remets quand même les mains dedans parce que ça ne peut pas tout faire, à un moment donné, il faut qu’il ait quelqu'un derrière qui bouge les dossiers, qui définit.

Chantal Creze. Est-ce qu'il y a un accord entre les gouvernements et ou est-ce que vous avez, comment, est-ce que vous êtes habilité à intervenir ? Est-ce que vous avez des problèmes de visa ? Est-ce que, comment vous intervenez là-bas ?

Donc comme c'est une question assez précise, il n’y a pas de soucis, je peux enchaîner sur la mienne. Merci, c'est vraiment impressionnant l'énergie et l'intelligence déployée dans ces projets avec votre parcours qui enrichit aussi les méthodes de travail. Moi j'ai plutôt deux remarques pour répondre parce que, c’est vrai qu'on a beaucoup parlé, on a parlé de beaucoup de choses pendant ces deux jours et de situations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres parce que non seulement chaque victime est différente et a besoin de réhabilitation différente, mais ensuite, chaque chaque pays, chaque région, et c'est vrai que c’est difficile de comparer la France et le Rwanda ou la Suède. Mais ce qui est certain, c'est que l'objectif c'est d'arriver à des pratiques communes.

Donc ma première remarque, c'est sur les outils technologiques, sur ce que vous faites, c'est merveilleux, c'est bien que ça bénéficie, mais c'est vrai que ça, c'est des choses, par exemple que les autorités judiciaires françaises auraient dont elles auraient aussi besoin. Il faut comprendre que la responsabilité du juge, c'est de juger et pas, et malheureusement, enfin, il ne peut pas faire beaucoup plus que ça. Et c'est pour ça que je parle de pluridisciplinarité, parce qu'en fait, le juge ce qu’il peut faire, c'est apporter de la pluridisciplinarité dans son regard, dans les réquisitions, dans les partenariats qu'il met en place. Malheureusement, lui, il ne peut pas mettre en place des unités holistiques, ce n’est pas son rôle. Donc il ne faut pas confondre la responsabilité du gouvernement et la responsabilité du juge. Et je crois que ça c’était important de le dire, mais où, qu'on se trouve en France ou ailleurs en fait. Et c'est pour ça que ce que vous faites, chacun d'entre vous, c'est merveilleux. Et c'est pour ça que, à mon avis, il faut travailler en réseau. Et ce que fait VSEG, c'est ça, c'est du travail en réseau. Ce que fait cette chaire aussi, pour en faire bénéficier en fait tous les niveaux. Parce que ce que fera la Centrafrique, la RDC bénéficiera aux magistrats français et inversement pour in fine répondre aux besoins.

Et c'est vrai qu'il y a aussi beaucoup d'argent qui est mis ailleurs que pour la France et c'est une très bonne chose. Mais il faut savoir que c'est des choses qui ne bénéficient pas non plus à la justice française. Je rappelle qu'il y a quinze enquêteurs à l'OCLCH, à l'office spécialisé pour 150 procédures criminelles et qu’il y a aussi … on ne peut pas se former et enquêter et y faire la coopération judiciaire dans ces conditions. Donc, ça veut dire qu'il faut se nourrir, il faut être solidaire et que ces projets bénéficient, en fait, les avancées de chacun puissent bénéficier en réseau et notamment la nouvelle technologie. On est très en retard et ce serait bien qu'on puisse avancer un peu tous ensemble. Et voilà, merci.

Oui, alors pour les autorisations, nous on travaille tout le temps avec la coordinatrice, avec des professionnels de chaque état. Après, effectivement, pendant une année je n’ai pas eu de visa pour la RDC, aussi pour d'autres raisons. J'ai postulé, alors ça ce n’est pas l'organisation mais c'est moi à titre personnel, j'ai été demandé pour postuler sur un poste aux Nations-Unies où j'ai été pris. Voilà, il y avait une lettre de recommandation d’ailleurs qu’ils avaient contacté le docteur qui m'avait recommandé pour ce poste. Et il y a un Etat partie qui a refusé alors que j'avais mon contrat, qui a refusé ma présence. Donc effectivement on n’arrange pas forcément certains Etats. Mais nous par contre l'intervention qu'on va faire, dans la plupart des cas, là actuellement on est en Ukraine, en Irak, au Kenya et en RDC où on a des bureaux, mais on vient de publier un dossier, une étude sur le Tigré, où effectivement on n'a pas de bureau là-bas et on n'a pas l'autorisation de travailler aussi au Tigré. On fait des rapports sans autorisation.